Orléans Mairie

Le lundi 8 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Inscriptions scolaires
2018-2019

Pour les inscriptions scolaires 2018 / 2019 des enfants nés en 2015, les démarches nécessaires à l'inscription scolaire sont scindées en 2 étapes distinctes :

- *Du lundi 15 janvier au vendredi 3 mars, l'étape administrative de demande d'inscription :*
  - les dossiers d'inscription sont disponibles dans les lieux suivants :
    - Etablissements Petite Enfance
    - Écoles
    - Mairies de Proximité
    - Mairie Centrale – Place de l'Étape

    Accessible en téléchargement sur le site www.orleans-metropole.fr

  - Afin de simplifier les démarches, les parents pourront au choix :
    - envoyer par courrier le dossier complété, signé et accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée sur le document
    - le déposer auprès des mairies de proximité
    - le déposer auprès du référent périscolaire de l'école
    - le déposer au guichet de l'Espace Famille du Centre Municipal

Ce dossier permettra d'enregistrer la demande d'inscription scolaire de l'enfant. Une fiche d'inscription leur sera alors adressée en vue de procéder à la seconde étape.

- *A partir du lundi 12 mars, l'étape d'admission dans l'école :*
  - La fiche d'inscription mentionne les coordonnées de l'école de secteur, afin que les parents puissent prendre rendez-vous avec le directeur.
  - Le directeur de l'école procède aux formalités nécessaires à l'admission de l'élève.

Quels sont les enfants concernés pour l'année scolaire 2018-2019
Les enfants nés en 2015 et qui entrent en petite section de maternelle en septembre 2018.

Renseignements complémentaires :
Espace Famille : ☎ 02.38.79.26.82 ou 02.38.79.24.50
Inscriptions scolaires : ☎ 02 38 79 23.31 ou 02 38 79 23 78
Sur www.orleans-metropole.fr